

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BAUZELY
SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024 A 20H30**
Présidée par DURAND Jacques, Maire
Lieu habituel des séances.

Date convocation : 06 décembre 2024
Date affichage convocation : 06 décembre 2024

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : ARMAND Marie-Paule, BENOR Giselaïne, FABRE Séverine,
Messieurs : DURAND Jacques, COULON Thierry, VERDIER Jean-Luc, DUSSAUD Romaric, LIOVE Serge,
VOLEON Daniel.

Absent(es) :

Absent(es) excus(és) : GUIRAUD Delphine, DRACIUS Gaston, DJELILATE Sonia, BEHAR Yoni, CLEMENT David.

Procuration(s) :

Mme GUIRAUD a donné procuration à Mme ARMAND
Mme DJELILATE a donné procuration à M DUSSAUD

Membres CM élus : 15
En exercice : 14
Présents : 09
Procuration : 02
Votants : 11
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : FABRE Séverine

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de leur publication et notification au représentant de l'Etat, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes par courrier (16 avenue Feuchères, 30941 NIMES CS88010 cedex 9) ou par téléprocédure (« Télérecours Citoyens » sur le site : www.telerecours.fr). Le silence gardé pendant plus de deux mois sur un recours administratif vaut décision de rejet.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION A L'UNANIMITE

DELIBERATION D_2024_42 TRAVAUX EN REGIE

L'aménagement des abords du stade : Coût des fournitures achetées 826.91 € TTC + charges du personnel : 281.47€ Soit un total de 1 108.38€
Opérations comptables :
un titre à l'article 722 section fonctionnement (recette)
un mandat à l'article 212 section investissement (dépense) chapitre 040
Voirie Achat goudron 64,80 € + frais de personnel 40,21 € soit un total de 105,01
un titre à l'article 722 section fonctionnement (recette) un mandat à l'article 2151 section investissement (dépense) chapitre 040

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les travaux en régie présentés et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser les opérations comptables présentées.

**DELIBERATION D_2024_43 DECISION MODIFICATIVE N°4
VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES TRAVAUX EN REGIE**

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert
023 / 023	Virement à la section d'investissement	2 000,00
040 / 212 / OPFI	Agencements et aménagements de terrains	1 850,00
040 / 2151 / OPFI	Réseaux de voirie	150,00
Total		4 000,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert
042 / 722	Immobilisations corporelles	2 000,00
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	2 000,00
Total		4 000,00

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n°4

**DELIBERATION D_2024_44
TRAVAUX DE VOIRIE SECURISATION ROUTE DE FONTS**

Après délibération, le Conseil Municipal le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet présenté pour un montant de 38 899 € HT et autorise le maire ou son représentant à signer les documents et payer les dépenses nécessaires à la réalisation du projet de sécurisation de la route de Fons en section d'investissement.

**DELIBERATION D_2024_45
TRAVAUX DE VOIRIE SECURISATION ROUTE DE FONTS
DEMANDE AMENDES DE POLICE**

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires afin de solliciter une aide financière dans le cadre des amendes de police pour les travaux de sécurisation de la route de Fons.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

DELIBERATION D_2024_46
TRAVAUX DE VOIRIE SECURISATION ROUTE DE FONS
DEMANDE FONDS DE CONCOURS

Projet financement : Coût: 38 899 € HT
Amendes de police : 5 056 ,87 € (13%)
FDC : 16 921,06 € (43%)
Autofinancement (50%)

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté et son financement,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à faire les démarches et signer les documents nécessaires afin de solliciter une aide financière dans le cadre des fonds de concours.

DELIBERATION D_2024_47
CONVENTION AVEC LE SDIS POUR LE CONTROLE DES BORNES INCENDIE

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents nécessaires à l'application de cette décision,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à payer cette dépense.

DELIBERATION D_2024_48
CONTRATS D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : La commune charge le Centre de Gestion du Gard de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la possibilité d'y adhérer.

Article 2 : Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL :
 - Décès, Accident de service, Accident de trajet, Maladie professionnelle ou d'origine professionnelle, Maladie Ordinaire, Longue Maladie/Longue Durée, Maternité.
- Agents affiliés à l'IRCANTEC de droit public :
 - Accident de travail, Maladie professionnelle ou d'origine professionnelle, Maladie Ordinaire, Maladie Grave, Maternité.

Il devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du marché : 4 ans
- Régime du Contrat : capitalisation.

Article 3 : La Collectivité garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence sont défavorables, tant en termes de primes que de conditions de garantie et d'exclusion.

Article 4 : Le Conseil autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

DELIBERATION D_2024_49
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET
ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DE NIMES METROPOLE EXERCICE
2023

Monsieur le Maire présente le rapport et demande à l'assemblée de délibérer sur le sujet.

Après délibération, l'assemblée n'émet aucun commentaire sur le rapport et l'approuve à l'unanimité.

Séance levée à 22 heures.

Liste des délibérations de la séance affichée en mairie le mardi 17 décembre 2024 et publiée sur le site de la commune.

DURAND Jacques
Maire

